



## Vente sans achèvement des travaux

Par **Caro13**, le **25/10/2013** à **03:23**

Bonjour,

En juin 2011 nous avons acheté mon compagnon et moi une maison faisant partie d'un bloc de 4 maisons.

Nous avons demandé une division au volume afin de ne pas avoir de problème de copropriété et pour qu' a terme la revente soit simplifiée.

Le propriétaire ( et aussi dépositaire du permis de construire) nous a expliqué que la construction de l'ensemble étant toute récente il n'avait pas encore déposé l'achèvement des travaux pour 2 raisons :

- compteurs électriques non séparés
- crépis des façades des 2 dernières maisons non terminé.

Aujourd'hui les compteurs sont séparés et a priori de se que nous voyons les crépis sont fait.

Or il n'a toujours pas posé de demande d'achèvement et lorsque nous tentons de l'appeler ou de le voir pour lui en parler il ne réponds même plus.

Nous souhaitons vendre notre maison et nous craignons que notre dossier soit incomplet.

Pouvez vous m'indiquer la démarche à suivre pour que la vente se passe correctement? Suis en droit de demander une copie du permis de construire?Dois je vendre à mon tour en l'état?

Merci pour vos réponses  
Bien cordialement